

CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'ARCIS MAILLY RAMERUPT

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze du mois de décembre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire d'Arcis, Mailly, Ramerupt s'est réuni à la salle des fêtes de Le Chêne, sous la présidence de Madame Solange Gaudy.

Présents (33) : GAUDY Solange, HITTNER Charles, ROBERT Jean-Claude, SOMMESOUS Dominique, MEUNIER Bruno, LOISEAU Anne, JACTAT Jean-Claude, GUILLEMAILLE Lucie, FOY Damien, FEVRE Jean-Claude, ALBERT Eric, ALBARET Patrick, BAILLY-BAZIN Eric, BONNET Ghislaine, BRISBARD Jean-Pierre, BODRARD Patrick, CHAINE Jessica, CREUX Sylvain (suppléant MAUFROY Patrick), GUYOT Maud, JACQUIER Jean-Claude, LAMBERT Jean-Pierre, LAMPSON Philippe, LEPAGE René, LESAGE Cynthia, MICHONNEAU Philippe, NOBLET Pascal, PETITET Jean-Pierre, POIRSON Didier, PREVOT Céline, ROBIN Patrick, SIMPHAL Denis, THOUARD Philippe TURPIN Denis,

Excusés ayant donné un pouvoir (10) : STEINMANN Alain (pouvoir à ROBERT Jean-Claude), BRACQ Catherine (pouvoir à SOMMESOUS Dominique), COUSIN Camille (pouvoir à CHAINE Jessica), FILIPPI Daniel (pouvoir à HITTNER Charles), FINCK Patrick (pouvoir à LESAGE Cynthia), GUILLEMAILLE Philippe (pouvoir à GUILLEMAILLE Lucie), LORNE Alain (pouvoir à LOISEAU Anne), MARIE Franck (pourvoir à THOUARD Philippe), SEURAT Dominique (pouvoir à FOY Damien), TARIN Gérald (pouvoir à POIRSON Didier),

Absents (15) : LAGOGUEY Jean-Jacques, AUZOUX Agnès, BERNIER Guy, BONCORPS Guy, BROUET Sophie, DAIRE Karinne, GARCIA Michel, GEORGES Caterina, GUERRE-GENTON Gérard, HENRY Dominique, HULOT Florence, JACQUES Jean-Paul, MARTIN Maurice, MAUCLAIRE Denis, TEUFEL Karine

Madame PREVOT Céline a été nommée secrétaire de séance.

D 2025-042 : Admission en créances éteintes de titres de recettes

Adopté à l'unanimité pour la somme de 37,97 euros correspondant à deux titres émis en 2023 pour la cantine scolaire

D 2025-043 : Admission en non-valeur

Adopté à l'unanimité pour la somme de 1018,95 euros correspondant à neuf titres émis entre 2016 et 2023 pour la cantine scolaire (123,94 euros) et la collecte des ordures ménagères (895,01 euros).

Echanges/discussions

M. Turpin demande des précisions sur les factures d'ordures ménagères non payées.

Mme Broilliard : « ces créances remontent à la période où les ordures ménagères étaient facturées à la redevance sur le territoire de l'ex-Communauté de communes de la Région de Ramerupt. Les titres impayés représentent 6 pièces et 3 débiteurs »

D 2025-044 : Adoption d'un projet d'espace de reconnexion à la nature pour la petite enfance – demande de subventions

Dans le cadre de sa compétence « Petite Enfance », la Communauté de communes Arcis Mailly Ramerupt a pour projet de créer un espace de reconnexion à la nature attenant au bâtiment de la Petite Enfance qui abrite la crèche, le Relais Petite Enfance et la Maison des Mille Jours.

L'aménagement de ce jardin est inscrit au Pacte Territorial pour la Réussite de la Transition Ecologique pour un montant de 27 012,39 € HT avec un financement déjà acté par le Conseil Régional dans le cadre de l'appel à projet « Un environnement une santé en Grand Est ». Une demande de DETR doit être prochainement déposée.

Projet adopté avec 39 voix pour, 3 abstentions, 1 voix contre

Autorisation accordée pour déposer une demande de subvention au titre de la DETR

Echanges/discussions

M. Robin demande si ce projet va induire l'embauche de personnel ;

Mme Amé : « il n'y a pas d'embauche de personnel ».

Mme Guillemaile : « le personnel déjà en place qui va intervenir va être formé à l'éveil à la nature pour conduire des ateliers ».

Mme Amé : « il y aura un référent par structure, pour la crèche, le Relais Petite Enfance et la Maison des Mille Jours ».

Mme Gaudy : « Les enfants seront encadrés par du personnel formé. Que les parents se rassurent, il y a des combinaisons prévues pour que les enfants ne se salissent pas ».

M. Turpin demande combien d'enfants vont en profiter.

Mme Amé : « Tous les enfants accueillis par les structures, 21 enfants au total sur la crèche, 140 enfants gardés par les assistantes maternelles qui fréquentent le RPE et près de 70 enfants avec la Maison des Mille Jours ».

Mme Guillemaile : « on pourrait faire un petit bilan pour le prochain mandat ».

Mme Gaudy : « cela concerne aussi tous les enfants du territoire de la Communauté de communes puisque le RPE se déplace dans les communes ».

Mme Guillemaile : « suite aux travaux de la MMJ, il y avait nécessité de remettre en état le terrain et c'est donc une opportunité pour aménager ce jardin ».

Mme Lesage demande si la pergola sera installée tout le long du bâtiment.

Mme Amé : « elle sera située au niveau des dortoirs pour ne pas faire de l'ombre à la pièce de vie de la crèche ».

Mme Loiseau demande ce que l'on fait des arbres.

Mme Amé : « les arbres restent. Le jardin s'étend sur une surface de 150 m². Cet espace pourra également être mis à la disposition des professionnels de santé comme les orthophonistes ».

M. Robin : « Est-ce que la Communauté de communes peut mettre 6 000 euros ? »

Mme Gaudy : « actuellement il y a un tas de terre et il y aurait un aménagement à réaliser, quoi qu'il en soit »

M. Sommesous : « la végétalisation est obligatoire. Les travaux de la MMJ ont retiré des espaces verts qui sont compensés avec la création de ce jardin ».

M. Turpin : « Qu'en est-il des subventions ? »

Mme Amé : « la subvention de 15 000 euros de la Région est déjà actée. Il restera en attente de la DETR».

Mme Bonnet : « Quel est le reste à charge pour la CCAMR ? »

Mme Amé : «6 609,91 euros».

Mme Guillemaile : « on pourrait peut-être diminuer les dépenses avec des devis moins importants ».

D 2025-045 : Désignation de la commission de Délégation de Service Public

Candidats titulaires	Candidats suppléants
Solange Gaudy, Présidente	
Alain Steinmann	Bruno Meunier
Dominique Sommesous	Damien Foy
Jean-Claude Robert	Lucie Guillemaile
Jean-Claude Fevre	Jean-Jacques Lagoguey
Charles Hittler	Anne Loiseau

Echanges/discussions

M. Lampson : « Il aurait été plus courtois de demander à l'assemblée s'il y avait des volontaires plutôt que de remplir le tableau ».

Mme Gaudy : « Plutôt que de présenter un tableau vide pour lequel il aurait été compliqué de le compléter en assemblée, c'était plus simple de reprendre les personnes qui étaient déjà en commission d'appel d'offres. Par contre, s'il y a des personnes intéressées, on peut toujours revoir cette liste ».

Mme Bonnet : « Est-on obligé de la voter maintenant parce que les personnes vont changer ? ».

Mme Gaudy : « Il faut la voter maintenant et en voter une autre au mois de mai ».

D 2025-046 : Attribution de fonds de concours

Date	Commune	Travaux	Coût HT	Aides	Fonds concours	Fonds propres
06/10/2025	Poivres	Rénovation du presbytère	211 769,03	105 102,11	10 000,00	96 666,92
26/11/2025	Verricourt	Enfouissement des réseaux (électricité et télécommunications)	177 000,00	86 000,00	10 000,00	81 000,00

Pour : 42

Contre : 0

Abstentions : 1

D 2025-047 : Modification de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Business Sud Champagne – Avenant n°3

L'agence Business Sud Champagne sollicite le Conseil communautaire pour une modification de la convention constitutive du GIP par avenant n°3.

Cet avenant formalise la démission de la Communauté de Communes du Chaourçois Val d'Armance en date du 10/12/2024, ainsi que la modification de la composition du bureau.

Echanges/discussions

M. Bailly-Bazin : « Qu'est-ce qu'on a comme résultat ? Quels projets structurants pour l'EPCI ? »

Mme Gaudy : « Les principales retombées sont en effet pour TCM ».

M. Bailly-Bazin : « Ne pourrait-on pas donner un peu de voix en disant qu'on participe depuis des années sans en avoir de retombées ? On est quand même les laisser pour compte ».

Mme Gaudy :

« C'est compliqué de se retirer car on peut quand même en avoir quelques bénéfices. Il faut laisser le prochain conseil décider de renouveler la convention. A l'époque, l'agence de développement économique s'appelait Aube Développement et nous a apporté plusieurs entreprises sur le territoire. La première était d'ailleurs Ghisetti. Le bureau communautaire a échangé longuement sur la poursuite de cette convention et a décidé d'en confier la responsabilité à la prochaine mandature ».

M. Foy : « Tant que le département avait la compétence économique, il nous aidait à contribuer à BSC. Depuis quelques années, ce n'est plus le cas ».

Approbation de la signature de l'avenant :

Pour : 37

Contre : 2

Abstentions : 3

Fin de la séance : 19h30